

UNDT/2020/125, Basnyat

Décisions du TANU ou du TCNU

La décision contestée n'était pas la résiliation, mais un simple avis que la nomination permanente du demandeur pourrait être résiliée s'il n'avait pas obtenu un nouveau poste et a rejeté la séparation convenue proposée. En conséquence, la décision administrative contestée ne constituait pas une décision administrative révisable au sens de l'art. 2.1 (a) du statut du tribunal.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Résiliation de la nomination du demandeur sans avoir accordé la considération prioritaire du demandeur pour les postes disponibles.

Principe(s) Juridique(s)

Un demandeur doit être en mesure de définir une décision appealable.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Basnyat

Entité

PDNU

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2019/038

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

22 Jul 2020

Duty Judge

Juge Adda

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Licenciement (de nomination)

Abolition of position

Droit Applicable

TCNU Statut

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

Jugements Connexes

2010-UNAT-049

2018-UNAT-821

2019-UNAT-917

2012-UNAT-225

2016-UNAT-705

2018-UNAT-847

2018-UNAT-892